

IMPORTANT

MODIFICATIONS À LA LOI R-20
L'ENJEU PRIORITAIRE



NUMÉRO 73

ÉTÉ 2023

P. 2
MOT DU PRÉSIDENT

P. 3
**MOT DU DIRECTEUR
GÉNÉRAL ADJOINT**

P. 5
**CONNAISSEZ-VOUS
VOTRE LOI R-20?**

P. 6
**APPLICATION DE POINTAGE :
PAS À N'IMPORTE QUEL PRIX**

P. 7-14
NOUVELLES GÉNÉRALES





Président **ALEXANDRE
RICARD**

Chers amis, chères amies,

J'espère que vous avez passé de belles vacances de la construction avec votre famille et vos proches.

Depuis la dernière édition du journal, une importante décision a été rendue par la Cour supérieure du Québec : la loi spéciale adoptée en 2017 a été jugée inconstitutionnelle. On affirme ainsi que cette loi enfreint la Charte canadienne des droits et libertés en interdisant un droit de grève légal à nos travailleurs et travailleuses.

Ceux et celles qui y étaient se rappelleront que nous avons été forcés de retourner au travail quelques jours seulement après avoir déclenché une grève générale. Cette décision risque d'affecter le déroulement des prochaines négociations en 2025. Une belle victoire pour le mouvement syndical!

Cet automne, on devra porter notre attention sur un autre dossier d'une importance capitale pour notre industrie qui sera discuté à l'Assemblée nationale. Le gouvernement Legault souhaite apporter des modifications à la Loi R-20, loi qui régit l'ensemble de l'industrie de la construction.

Je vous invite à lire l'article sur le sujet qui se trouve à la p.5 pour avoir plus de détails sur la loi et les changements annoncés jusqu'à présent. Nous suivons le dossier de près et nous allons continuer de vous tenir informés du résultat des consultations au cours de l'automne et de l'hiver.

En plus des revendications que nous avons à la FTQ-Construction, un élément qui va retenir particulièrement mon attention sera la discussion autour de la juridiction de métiers. En effet, le ministre Boulet a déjà laissé entendre qu'il souhaite revoir certaines définitions des métiers et occupations de la construction. À mon avis, avant de parler de modification, on doit d'abord valoriser la belle diversité des tâches de chaque métier, ce qui n'est pas le cas en ce moment. Autant sur les bancs d'école que lorsqu'on est déjà sur un chantier, il est toujours avantageux de connaître les multiples facettes de son métier. On en ressort grand, plus compétent et plus polyvalent.

N'oubliez pas de contacter votre représentant si vous avez des questions ou des problèmes sur votre chantier.

Ensemble, on est la masse!

Alexandre Ricard

Directeur général adjoint

FRANÇOIS LONGTIN



Chers confrères, consœurs,

C'est depuis janvier que nous avons droit à des représentants en santé et sécurité (RSS) sur les chantiers, à temps partiel ou à temps plein selon l'ampleur des travaux. Ces RSS sont des travailleuses et travailleurs de la construction nommés par les associations syndicales qui agissent sur les chantiers au niveau de la prévention. Ils suggèrent de bonnes pratiques en matière de santé et sécurité et interviennent pour vous protéger.

La présence des RSS sur les chantiers aujourd'hui est le résultat d'une bataille syndicale de longue date. En effet, François Patry, ancien président du Local 9, avait fait de cette revendication sa priorité alors qu'il était responsable à la santé et sécurité et à l'éducation syndicale à la FTQ-Construction. Il aura fallu attendre de nombreuses années pour que ce projet se concrétise finalement dans la réforme des lois en matière de santé et sécurité du travail adoptée à l'automne 2022. Même après son adoption, nous avons dû intervenir pour que les RSS entrent en poste en janvier 2023 alors que les employeurs cherchaient à retarder leur arrivée sur les chantiers. Nous continuons d'être vigilants pour s'assurer que les modalités prévues par la réforme soient mises en place et respectées.

Ainsi, la FTQ-Construction a déjà formé de nombreux représentants en santé et sécurité, des membres engagés de ses sections locales affiliées dont des membres du Local 9. Plusieurs sont déjà sur les chantiers et d'autres vont arriver en poste au cours des prochaines semaines.

Le RSS veille sur votre santé et votre sécurité au chantier, il est à votre écoute. De par ses fonctions, il travaille à la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles, inspecte le chantier, identifie les situations dangereuses, enquête sur les accidents, fait des recommandations, accompagne l'inspecteur de la CNESST lors des visites, etc. Alors que la construction occupe toujours le premier rang des secteurs de travail pour les maladies et les accidents, il est primordial d'avoir une voix en santé et sécurité pour tous.

Si vous observez un danger ou une situation problématique sur votre lieu de travail, votre représentant syndical demeure votre contact principal. Si vous faites partie de ceux et celles qui ont un RSS au chantier, vous avez un allié de plus qui peut intervenir pour votre santé et sécurité.

J'en profite pour vous souhaiter un bel été, soyez prudents!

François Longtin

Réussir votre examen

Charpentier- menuisier

Des ateliers de perfectionnement admissibles au Fonds de formation des salariées de l'industrie de la construction, au cours desquels vous réviserez les connaissances théoriques du métier en prévision de l'examen de qualification provinciale de la Commission de la construction du Québec (CCQ).



Formations en classe



8 h à 16 h



2 jours



Gratuit si admissible au FFSIC
Membres APCHQ : 450 \$ + tx
Non-Membres APCHQ :
675 \$ + tx

Formations en ligne



17 h 30 à 21 h

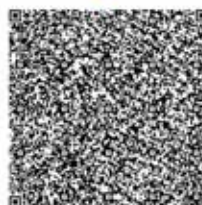


4 soirs



Gratuit si admissible au FFSIC
Membres APCHQ : 450 \$ + tx
Non-Membres APCHQ :
675 \$ + tx

Inscription des participants
admissibles au FFSIC:
fiersetecompetents.com
1 888 902-2222



Inscription des participants non-admissibles au FFSIC :
apchq.com/formations | 1 800 468-8160
formation@apchq.com



Horaire¹ 2023-2024 Formations en classe

Boisbriand

2 et 3 décembre 2023

Drummondville

25 et 26 novembre 2023

6 et 7 avril 2024

Montréal

30 septembre et 1^{er} octobre 2023

21 et 22 octobre 2023

11 et 12 novembre 2023

16 et 17 décembre 2023

20 et 21 janvier 2024

24 et 25 février 2024

23 et 24 mars 2024

20 et 21 avril 2024

1 et 2 juin 2024

15 et 16 juin 2024

Québec

25 et 26 novembre 2023

9 et 10 décembre 2023

20 et 21 janvier 2024

17 et 18 février 2024

16 et 17 mars 2024

13 et 14 avril 2024

8 et 9 juin 2024

6 et 7 juillet 2024

Trois-Rivières

9 et 10 décembre 2023

2 et 3 mars 2024

Formations en ligne de soir : 17 h 30 à 21 h

25, 26, 27 et 28 septembre 2023

23, 24, 25 et 26 octobre 2023

20, 21, 22 et 23 novembre 2023

11, 12, 13 et 14 décembre 2023

29, 30, 31 janvier et 1^{er} février 2024

26, 27, 28 et 29 février 2024

18, 19, 20 et 21 mars 2024

22, 23, 24 et 25 avril 2024

27, 28, 29 et 30 mai 2024

17, 18, 19 et 20 juin 2024

¹ Horaire sous réserve de modification



Par Nicolas Trudel, directeur adjoint

LA LOI R-20, ÇA MANGE QUOI EN HIVER?

Le gouvernement Legault s'apprête à faire d'importantes modifications à la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*, plus souvent appelée Loi R-20.

Concrètement, c'est quoi? Cette loi régit l'ensemble des éléments qui façonnent le secteur de la construction, incluant :

- Les façons d'intégrer l'industrie (par DEP, reconnaissance des acquis, les bassins de main-d'œuvre, etc.)
- Les travaux assujettis
- Les différentes tâches effectuées par les métiers et occupations
- Les mécanismes de négociation des conventions collectives
- Le mandat et fonctionnement de la CCQ
- La gestion de nos régimes d'avantages sociaux
- Et plus encore.

En d'autres mots, cette loi détermine qui fait quoi, comment et quand dans notre industrie. Selon nos informations, le gouvernement prévoit faire des changements au niveau du mode de négociation, de réduire l'obligation de formation professionnelle et de modifier les définitions de tâches des métiers. **Ce sont des changements qui seront sans aucune doute déterminants pour l'avenir des travailleuses et des travailleurs de la construction du Québec.**

De notre côté, nous faisons pression pour que des revendications de longue date du milieu syndical soient incluses dans cette nouvelle mouture de la Loi R-20.

Équilibrer le rapport de force pour une saine négociation, notamment en instaurant la rétroactivité salariale et en mettant des mesures anti-briseurs de grève

En négo, le temps, c'est littéralement de l'argent pour les patrons! Avec le mécanisme de négociation actuel, les

employeurs ont tout intérêt à faire trainer les choses puisqu'il n'y a pas de rétroactivité salariale. Les travailleuses et travailleurs bénéficient de leur augmentation à la date d'entrée en vigueur des négociations et non à partir de la date de fin de la convention collective précédente.

De plus, en cas de grève, pas de mesure pour empêcher l'employeur d'engager des ouvriers pour vous remplacer. Le rapport de force est inéquitable et c'est pourquoi cela fait partie de nos recommandations de changements à la Loi R-20.

Avoir le droit de faire des griefs sur l'ensemble des articles de nos conventions collectives

Actuellement, la loi ne permet pas aux syndicats de faire des griefs concernant le salaire, les avantages sociaux, les heures supplémentaires, les frais de déplacement, etc. Ce sont les travailleurs qui doivent le faire eux-mêmes. Le processus est long et compliqué, ce qui avantage l'employeur fautif.

Nous intentons un recours pour être en mesure de faire respecter l'ensemble de nos conventions collectives.

Amener les employeurs à soutenir le développement d'une polyvalence de la main-d'œuvre, autant par la formation professionnelle que par le perfectionnement continu

On entend beaucoup parler de pénurie de main-d'œuvre, de productivité sur les chantiers...Des mesures ont été introduites dans les dernières années pour favoriser l'alternance travail-études et réduire les heures nécessaires pour l'obtention du statut de compagnon. La main-d'œuvre est rare et on se l'arrache.

Toutefois, nous croyons que le problème est ailleurs : la main-d'œuvre est là, mais ne reste pas dans l'industrie. Pour s'assurer que les gens aient le goût de joindre la construction et d'y rester, il faut valoriser la formation professionnelle et encourager les gens à apprendre les différents aspects du métier en se perfectionnant tout au long de leur carrière.

Soyez assurés que nous suivons le dossier de près. Vos représentants pourront vous informer des développements lors de vos assemblées syndicales dans vos régions.



Un groupe de travailleurs sur le chantier d'une nouvelle usine d'eau potable à Drummondville



Par Christian Lacroix, représentant pour Québec

APPLICATION DE POINTAGE SUR LES CHANTIERS : QUELS SONT MES DROITS?

Le 21 mars dernier, le Tribunal d'arbitrage a donné son jugement final sur l'utilisation des applications mobiles de pointage de type Mobile Punch sur les chantiers de construction.

En résumé, ce jugement vient encadrer l'utilisation des applications de pointage pour enregistrer les heures travaillées. C'est permis, mais uniquement selon certaines conditions.

- L'employeur doit avoir votre consentement libre et éclairé. Vous êtes en droit de refuser à utiliser l'application, que ce soit sur un appareil fourni par l'employeur ou le vôtre, sans représailles ou mesures disciplinaires. Un formulaire doit être rempli pour avoir votre consentement
- La géolocalisation en continu est interdite
- L'application ne doit pas avoir accès à vos données personnelles
- Vous devez être identifié dans l'application seulement par votre numéro d'employé
- Le pointage se fait uniquement au début et à la fin de votre journée de travail
- Vous devez avoir accès à vos heures travaillées sur demande

Si une ou plusieurs de ces conditions ne sont pas respectées, contactez votre représentant syndical. Rappelez-vous également que vous pouvez retirer votre consentement, même après avoir signé le formulaire, toujours sans pénalité. L'employeur doit toujours prévoir une autre méthode de pointage sur le chantier.

Contrôle des heures enregistrées

Vous devez être avisé si l'employeur apporte des modifications aux heures qui ont été enregistrées dans l'application.

Si vous changez d'employeur, demandez à avoir le rapport complet des données vous concernant qui ont été enregistrées dans l'application : vos heures travaillées, les adresses des chantiers, etc. Certains de nos membres ont eu des problèmes à obtenir ces informations après leur départ.

Peu importe la méthode de pointage utilisée sur votre chantier, on vous encourage également à utiliser votre carnet de temps du Local 9 pour enregistrer vos heures travaillées. Comme ça, peu importe ce qui arrive, vous aurez une preuve en cas de plainte de salaire.

Si vous avez des questions par rapport à l'utilisation des applications de pointage, contactez votre représentant.



Rassemblement et marche pour souligner la Journée internationale des travailleuses et travailleurs le 1^{er} mai, à Gatineau





Par Gino Loisel, représentant pour le Bas St-Laurent, Gaspésie et les Îles

BRAVO À NOS FINISSANTS ET FINISSANTES DU DEP

Nous souhaitons féliciter nos nouveaux confrères, Émile Dubé et Etienne Ouellet ainsi que tous les nouveaux diplômés et diplômées du DEP en charpenterie-menuiserie qui joindront l'industrie cet été.

Émile et Etienne sont fiers de leur parcours scolaire ainsi que des connaissances acquises lors de la dernière année. Ils sont heureux d'avoir choisi d'entrer dans l'industrie avec le bagage fondamental qu'offre le programme d'études.



Etienne Ouellet, finissant au DEP en charpenterie-menuiserie

À l'ère où certaines formations professionnelles sont menacées par le manque d'inscriptions, nous trouvons important de souligner l'engagement de tous nos nouveaux membres diplômés, ainsi qu'à tous les étudiants et étudiantes qui travailleront durant l'été. Grâce à votre présence sur les bancs d'école, l'industrie peut compter sur des travailleuses et travailleurs munis de compétences indispensables et ayant un souci du travail effectué de façon sécuritaire, pour le bien de tous !

De plus, la Fraternité rembourse les frais de 100 \$ pour l'obtention de la carte de compétence à toutes les personnes qui obtiennent leur DEP. N'hésitez pas à entrer en contact avec votre représentant régional pour avoir plus de détails à ce sujet!



Émile Dubé, finissant au DEP en charpenterie-menuiserie



Rassemblement et marche pour souligner la Journée internationale des travailleuses et travailleurs le 1^{er} mai, à Montréal



Charpentiers-menuisiers de Lac-Simon et de la réserve de Kitchisakik, en Abitibi-Témiscamingue



Notre délégation de charpentières-menuisières au Colloque des travailleuses organisé par la FTQ-Construction en janvier. Magali Picard, nouvelle présidente de la FTQ, était présente à l'événement



Jacques Lamothe
Laval

25 ANS DE FIDÉLITÉ



Christian Dion
Bas St-Laurent / Gaspésie / Les Îles



Dany Gaudreault
Québec



Denis et Guy Breton
Québec



Guy Gauthier
Bas St-Laurent / Gaspésie / Les Îles



Guy Lepage
Bas St-Laurent / Gaspésie / Les Îles



Hector Gagnon
Bas St-Laurent / Gaspésie / Les Îles



Guido Oakes
Estrie



Jean-Yves Guimond
Bas St-Laurent / Gaspésie / Les Îles



Joel Sirois
Bas St-Laurent / Gaspésie / Les Îles



Luc Desroches
Bas St-Laurent / Gaspésie / Les Îles



Lucien Lavoie
Bas St-Laurent / Gaspésie / Les Îles



Marc Desgroseilliers
Valleyfield



Mario Thibodeau
Québec

Voici quelques photos de remises de montre, soulignant 25 ans d'ancienneté avec la Fraternité.

**ENSEMBLE,
ON EST LA MASSE!**



Maurice Gauthier
Bas St-Laurent / Gaspésie / Les Îles



Michel Gervais
Mauricie



Peter Parise
Bas St-Laurent / Gaspésie / Les Îles



Jean Langlois
Estrie



Pierre Fortin
Québec



Réjean Banville
Valleyfield



Réjean Tremblay
Laval



Marc Olivier Dubois
Estrie



Rémi Horth
Bas St-Laurent / Gaspésie / Les Îles



Remi Noel
Bas St-Laurent / Gaspésie / Les Îles



Reynold Desbiens
Côte-Nord



Pierre Riendeau
Estrie



Roger Guimond
Québec



Serge Bouchard
Québec



Serge Gagnon
Bas St-Laurent / Gaspésie / Les Îles



Steve Deslauriers
Estrie



Par Marcel Duchesne,
représentant pour le Centre-du-Québec

VOS ASSEMBLÉES, UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER

Je profite de la tribune que nous offre le journal pour envoyer un message à tous les charpentiers-menuisiers et les charpentières-menuisières qui lisent ce message : **participez à vos assemblées régionales!**

Les représentants de toutes les régions du Québec organisent des assemblées plusieurs fois par année. Nous aurons besoin de votre appui pour les temps à venir, puisqu'il y a plusieurs dossiers qui affecteront notre métier et sur lesquels il est important de vous prononcer. En plus, c'est un bon moment pour recevoir toute l'information syndicale que le conseil régional et le représentant ont à vous donner.

Je vous rappelle également que vous pouvez consulter les dates de vos assemblées à venir dans votre carnet de temps du Local 9 ainsi que sur le site Web www.local9.quebec/quoi-de-neuf

Pour ma part, je suis toujours ravi d'accueillir de nouvelles personnes dans les assemblées de ma région et j'invite particulièrement les membres de la région du Centre-du-Québec, des Bois-Francs et de Thetford Mines à venir nous voir.

Au plaisir de vous rencontrer bientôt dans une assemblée près de chez vous!



Une assemblée syndicale à Paspébiac



Une assemblée syndicale à Trois-Rivières



Photo prise sur la Colline parlementaire à Ottawa lors du rassemblement pour demander une loi anti-briseurs de grève fédérale



Par Martin St-Pierre, représentant pour Lanaudière

UNE INDEMNITÉ DE 130 000\$ OBTENUE POUR UN MEMBRE

Michel Nault est un menuisier d'expérience qui a eu un accident de travail moins de 2 semaines après avoir commencé à travailler pour un nouvel employeur. Il est allé consulter un médecin afin de rendre l'incident officiel et de faire une demande à la CNESST. Malheureusement pour lui, les problèmes ne font que commencer.

L'employeur ne le paie pas pour les jours où il a travaillé. Pire encore, il va jusqu'à nier l'embauche de M. Nault à la CNESST!

Désespéré, c'est à ce moment que M. Nault nous a contacté et nous avons fait une plainte en son nom. Il nous a mentionné que la CCQ était venue à plusieurs reprises sur le chantier et que lors d'une des visites de l'inspecteur, il avait pris sa carte. Grâce à ce détail, nous avons pu prouver qu'il était bien employé à la compagnie, puisqu'un registre des travailleurs avait été fourni.

Malgré ces preuves accablantes, l'employeur a continué de nier l'embauche

de M. Nault. Sans talon de paie fourni par l'employeur, nous avons demandé une révision sur la base salariale. La CNESST acceptait de payer un montant de 28 000\$, ce qui est peu pour un compagnon. Nous avons entamé le processus judiciaire et nous avons pu obtenir gain de cause pour M. Nault. Au total, il aura droit à une indemnité totalisant 130 000\$. Il sera donc indemnisé jusqu'à ses 68 ans.

Nous avons aussi gagné la plainte de salaire. L'employeur a dû rembourser à M. Nault ses heures travaillées qu'il lui devait.

M. Nault voulait profiter du journal pour partager son histoire et nous remercier pour les efforts et le travail fait dans son dossier. La tâche a été ardue. Mais la morale de cette histoire demeure : n'hésitez jamais à faire appel à votre représentant.

Merci M. Michel Nault pour votre confiance envers le Local 9. Ensemble, on est la masse!



Michel Nault, membre de la région de Lanaudière



Rassemblement devant le bureau du premier ministre François Legault à Montréal pour le jour de deuil, le 28 avril dernier. On se souvient de nos concœurs et confrères blessés ou décédés au travail. Notre industrie est toujours celle où l'on recense le plus de décès, que ce soit le résultat d'un accident ou d'une maladie professionnelle. Notre équipe de représentants intervient à tous les jours sur les chantiers pour demander de meilleures pratiques et ainsi prévenir le danger à la source.





Fiers membres du Local 9 à l'œuvre sur un chantier à St-Honoré-de-Témiscouata

Membre de la FTQ-Construction

Avantages pensés pour vous

Profitez de rabais exclusifs sur vos assurances auto, habitation et véhicules de loisirs.

C'est gratuit :

- assistance routière, en combinant l'assurance auto et habitation
- étalement des paiements : jusqu'à 26 versements
- prise en charge du paiement des primes en cas d'invalidité totale

Demandez une soumission au beneva.ca/ftq ou au 1 866 551-2641.

beneva

Les avantages de dommages sont assurés par Société d'assurance Beneva inc. et distribués par Beneva inc. agréés en assurance de dommages et en services auxiliaires. En tout temps, seul le contrat d'assurance joint en annexe et l'ensemble des conditions d'assurance s'appliquent. © Beneva inc. 2022
** Le coût de la ligne Beneva est des membres de l'Ordre des Charpentiers du Québec.

GRANDE CAMPAGNE D'APPELS AUX MEMBRES

Au cours des derniers mois, nous avons fait une grande campagne d'appels : nous avons tenté de rejoindre tous nos membres à travers le Québec! On s'assure que tout va bien sur vos chantiers et que vous êtes en mesure de contacter votre représentant au besoin.

Si vous avez manqué notre appel, sachez que votre représentant est disponible pour toutes questions reliées à votre emploi. N'hésitez jamais à nous contacter.

Merci à toutes les personnes qui nous ont donné un coup de main et qui nous ont permis de parler à des milliers de charpentiers-menuisiers et de charpentières-menuisières.



Par Charles-Olivier Timperio, représentant pour la Montérégie

JOURNÉE BÉNÉVOLAT AU CAMP GARAGONA

Plusieurs membres du Local 9 ainsi que du Local 791, le local des opérateurs de machinerie lourde, ont participé à une journée de réfection du Camp Garagona, à Frelighsburg.



Ce camp de vacances est un lieu d'accueil pour des personnes vivant avec une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme. Les séjours varient de 4 à 10 nuitées pour les campeurs.



Nos charpentières-menuisières et charpentiers-menuisiers se sont chargés de refaire les escaliers qui donnent accès aux balcons des habitations des campeurs. Merci à tous ceux et celles qui ont dédié leur temps et leur expertise pour cette cause. Ensemble, on peut faire une différence!



Nous étions présents pour encourager les participants aux Olympiades des métiers à Québec

Perfectionnement en construction **500 FORMATIONS GRATUITES**

LE MEILLEUR DE TOI.

Nouvelle offre de cours bientôt disponible
fiersetcompetents.com

FIERS & COMPÉTENTS
 PERFECTIONNEMENT EN CONSTRUCTION



Journée arbre en arbre à Arbraska organisée par le comité de loisirs de Lanaudière



Nos membres de la région du Centre-du-Québec se sont sucrés le bec à la cabane à sucre ce printemps



On a joué dans la neige en masse aux glissades de St-Jean-de-Matha cet hiver



Tournoi de hockey en Abitibi-Témiscamingue. Résultat final : 1-0 en fusillade!

Au Local 9, on s'amuse en masse! Des activités sont organisées par les comités de loisirs partout au Québec. Pour connaître la prochaine activité dans votre région, contactez votre représentant ou consultez la page **Quoi de 9 de notre site Web.**



Activité karting organisée par le comité de loisirs de l'Outaouais



Tournoi de billard organisé par le comité de loisirs de Valleyfield

NOS BUREAUX

MONTRÉAL – SIÈGE SOCIAL

9100, Métropolitain Est,
Anjou, Qc, H1K 4L2

T : (514) 374-5871

F : (514) 374-8800

Sans frais : 1 800 465-9791

DIRECTION :

Alexandre Ricard, président
François Longtin, directeur général adjoint
Frédéric Cambrini, directeur adjoint
Nicolas Trudel, directeur adjoint

REPRÉSENTANTS :

Carl Gilbert, François Grenier,
Maxime Macocco, David Ménard,
Louis-Xavier Moreau, Martin St-Pierre,
Patrick Zajac

COORDONNATRICE : Linda Dupuis

RESPONSABLE DE LA COMPTABILITÉ :

Kim Bellemare

AGENTE À LA COMPTABILITÉ : Jessika Gingras

ADJOINTE ADMINISTRATIVE : Julie Amyot

AGENT DE RÉFÉRENCE : Patrick Thouin

SECRÉTAIRE : Wedny Vielot

GESTION DES MEMBRES : Liana Mercurio

AGENT AUX ACCRÉDITATIONS : Paul Sévigny

AVOCATS : Mark-André Archambault et

Adriana Tannous

TECHNICIENNE JURIDIQUE : Camille Boissé

SECRÉTAIRE JURIDIQUE : Annie Serres

CONSEILLÈRE AUX COMMUNICATIONS :

Marianne Côté

LAURENTIDES

330, rue Parent, 2^e étage,
St-Jérôme, Qc, J7Z 2A2

T : (450) 436-8808

REPRÉSENTANT : Yannick Pelletier

SECRÉTAIRE : Céline Côté

SAGUENAY / LAC-ST-JEAN

2679, boul. du Royaume, bureau 230,
Jonquière, Qc, G7S 5T1

T : (418) 699-5061

REPRÉSENTANT : Sabin Lapointe

SECRÉTAIRE : Emilie Thibeault

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

201, rue du Terminus Ouest, bureau 2400,
Rouyn-Noranda, Qc, J9X 2P7

T : (819) 762-4515

REPRÉSENTANT : Martin Bluteau

SECRÉTAIRE : Kariane Lamontagne

CÔTE-NORD

8, rue Père-Divet,
Sept-Îles, Qc, G4R 3N2

T : (418) 968-3008

REPRÉSENTANT : Guillaume Tessier

SECRÉTAIRE : France Goupil

MONTÉRÉGIE

161, rue St-Jacques,
Granby, Qc, J2G 9A7

T : (450) 777-1030

REPRÉSENTANT : Charles-Olivier Timperio

SECRÉTAIRE : Karine Raymond

SOREL-TRACY (sur rendez-vous seulement)

71, rue de Ramezay, Local 308A
Sorel-Tracy, Qc, J3P 3Z1

T : (514) 374-5871

REPRÉSENTANT : Réjean Chalifoux

BAIE-COMEAU (sur rendez-vous seulement)

1041, rue de Mingan,
Baie-Comeau, Qc, G5C 3W1

T : (418) 968-3008

REPRÉSENTANT : Guillaume Tessier

ESTRIE

2144 rue King Ouest, bureau 150,
Sherbrooke, Qc, J1J 2E8

T : (819) 563-3161

REPRÉSENTANT : Déreck Dubé

SECRÉTAIRE : Samantha Grandbois-Carrier

OUTAOUAIS

219, boul. Maloney Ouest, bureau 3,
Gatineau, Qc, J8P 3V9

T : (819) 772-0237

REPRÉSENTANT : Johnathan Baril

SECRÉTAIRE : Claude Audy

TERREBONNE

(sur rendez-vous seulement)

3455, boul. De la Pinière, bureau 203,
Terrebonne, Qc, J6X 0A1

T : (514) 374-5871

REPRÉSENTANT : Kevin Noel

BAS-ST-LAURENT / GASPÉSIE

2, rue St-Germain Est, bureau 609,
Rimouski, Qc, G5L 8T7

T : (418) 723-2717

REPRÉSENTANT : Gino Loisel

SECRÉTAIRE : Judith Roy

ÎLES DE LA MADELEINE

(sur rendez-vous seulement)

350, chemin Principal, bureau 201A,
Cap-aux-Meules, Qc, G4T 1C9

T : (418) 723-2717

REPRÉSENTANT : Gino Loisel

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL : Marco Rivard

QUÉBEC

5000, boul. Des Gradins, bureau 265,
Québec, Qc, G2J 1N3

T : (418) 628-9299

REPRÉSENTANTS : Christian Lacroix,

Guillaume Gaudreault-Jean, Luc Martineau,

David Gachon

SECRÉTAIRE : Vanessa Jean

THETFORD MINES

(sur rendez-vous seulement)

733, boul. Frontenac Ouest, bureau 10
Thetford Mines, Qc, G6G 7X9

T : (819) 850-5315

REPRÉSENTANT : Marcel Duchesne

BROSSARD (sur rendez-vous seulement)

4805, boul. Lapinière, bureau 6200,
Brossard, Qc, J4Z 0G2

T : (514) 374-5871

REPRÉSENTANT : Cédéric Déraspe

CENTRE-DU-QUÉBEC

2940, boul. Lemire, bureau 106,
Drummondville, Qc, J2B 7J6

T : (819) 850-5315

REPRÉSENTANT : Marcel Duchesne

SECRÉTAIRE : Lise Pépin

LA FRATERNITÉ EST LE JOURNAL

publié par la Fraternité nationale des charpentiers-menuisiers.

L'information recueillie dans ce numéro traite des activités depuis le numéro de décembre 2022 et est à jour au 1^{er} juillet 2023

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

L'équipe de direction et les représentants de la Fraternité.

COORDONNATRICE DU JOURNAL

Marianne Côté

COMMANDITES

Merci à nos commanditaires : APCHQ, Fiers et compétents, Beneva

PRÉPARATION GRAPHIQUE ET IMPRESSION

Atelier québécois Offset (1998) inc. 450.661.2711

Upperkut 514.593.6363

Tirage : 28 500

Dépôt Légal Bibliothèque Nationale du Québec.

LE SYNDICAT DES CHARPENTIER-S-MENUISIERS ET DES CHARPENTIÈRES-MENUISIÈRES LE PLUS INFLUENT AU QUÉBEC.

ENSEMBLE, ON EST LA MASSE.



T 800 465-9791 | F 514 374-8800

9100, MÉTROPOLITAIN EST, ANJOU, QC, H1K 4L2

WWW.LOCAL9.QUEBEC

